

Commune de Carolles
50740 CAROLLES

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAROLLES

séance du 28 mars 2014

Le 28 mars 2014 à 18 heures 30, les membres du nouveau conseil municipal de Carolles dûment convoqués le 24 mars 2014, se sont rassemblés à la salle de l'Amitié.

Présents : M. SEVIN, M. GUILLOU, Mme LAMAURY, M. PAMART, M. LELIEVRE, Mme CASSIN, M. GONET, Mme HOUSSIN, Mme CHARUEL-DAVY, Mme KURATA, M. ETCHEBERRY, M. RAILLIET, Mme JEGLOT-MORVAN, M. BISSON.

Procuration : M. DAUTZENBERG à M. SEVIN

M. Vincent RAILLIET, désigné conformément à l'article R 2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

La séance est ouverte par le maire sortant René Bagot, qui suite aux opérations électorales du 23 mars 2014, déclare installer dans leurs fonctions les conseillers municipaux cités ci-dessus.

M Bagot demande au doyen d'âge, Mme Marie-Claire Kurata, de bien vouloir assurer la présidence de l'assemblée pour l'élection du maire.

La présidente constate que les conditions de quorum sont remplies, et conformément aux articles L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales, invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Mme Virginie Charuel-Davy et M. François Etcheberry sont désignés comme assesseurs.

1. Election du maire

M. Jean-Marie Sévin est candidat. Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

Votants :15

Exprimés : 15

Majorité absolue : 8

M. Jean-Marie Sévin a obtenu 15 voix

M. Jean-Marie Sévin ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été proclamé maire et immédiatement installé.

M. Sévin remercie ses collègues pour leur confiance et l'ensemble des Carollais pour leur participation à ces élections municipales.

2. Fixation du nombre d'adjoints

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de fixer à quatre le nombre des adjoints.

3. Election du 1^{er} adjoint

Le maire propose M. Hervé Guillou au poste de 1^{er} adjoint. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

Votants : 15

Exprimés : 15

Majorité absolue : 8

M. Hervé Guillou a obtenu 15 voix

M. Hervé Guillou ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été proclamé 1^{er} adjoint et immédiatement installé.

4. Election du 2^{ème} adjoint

Le maire propose Mme Odile Lamaury au poste de 2^{ème} adjoint. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

Votants : 15

Exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Mme Odile Lamaury a obtenu 15 voix

Mme Odile Lamaury ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été proclamée 2^{ème} adjoint et immédiatement installée.

5. Election du 3^{ème} adjoint

Le maire propose M. Jean-Yves Pamart au poste de 3^{ème} adjoint. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

Votants : 15

Exprimés : 15

Majorité absolue : 8

M. Jean-Yves Pamart a obtenu 15 voix

M. Jean-Yves Pamart ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été proclamé 3^{ème} adjoint et immédiatement installé.

6. Election du 4^{ème} adjoint

Le maire propose M. Serge Lelièvre au poste de 4^{ème} adjoint. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

Votants : 15

Exprimés : 15

Majorité absolue : 8

M. Serge Lelièvre a obtenu 15 voix

M. Serge Lelièvre ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été proclamé 4^{ème} adjoint et immédiatement installé.

7. Désignation des conseillers communautaires

En application de l'article L.273-11 du code électoral, les conseillers communautaires des communes de moins de 1 000 habitants sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élus le maire et les adjoints.

Sont désignés pour Carolles les deux conseillers communautaires suivants :

- M. Jean-Marie SEVIN
- M. Hervé GUILLOU

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.